

Les "Journées de la Refondation de l'école de la République"

Ces deux journées, organisées par le MEN et qui se sont tenues les 2 et 3 mai 2016 à Paris, ne constituent pas un bilan critique. "Personne ne peut croire qu'en trois, quatre ans, on refonde le système éducatif dans son ensemble. On devrait plutôt s'interroger sur certains points comme les rythmes scolaires ou la formation initiale", a déclaré Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.

Et pour le SNUEP comme pour le SNES et le SNEP, ces journées « n'ont permis aucun débat avec les personnels, n'étant qu'une succession pathétique de déclarations d'autosatisfaction, interdisant de fait l'expression de toute parole différente ou discordante.

L'image des pratiques enseignantes, dans le second degré, telle que véhiculée par les intervenants est loin de la réalité vécue par les personnels et si la difficulté d'exercice de leur mission a été relevée, ce fut toujours pour mieux les exhorter à sortir de leurs supposés travers. »

Loi « Travail » : Les fonctionnaires aussi concernés !

Si ce projet vise d'abord à modifier le code du travail, les agent-es de la Fonction publique sont concernées, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions qui pourraient être transposées dans le secteur public (dialogue social, rapport national/local, temps de travail).

Nombre de règles inscrites dans le statut de la Fonction publique sont la transposition de dispositions du code du travail, auquel nous avons parfois recours en matière de temps de pause ou de repos par exemple.

La loi de juillet 2010 sur le « dialogue social » dans la Fonction publique prévoit que les accords « locaux » visent à transposer les accords validés au niveau national et ne peuvent qu'en améliorer les dispositions. Faire primer les accords locaux dans la Fonction publique conduirait à fragiliser encore un peu plus l'égalité de traitement des citoyens dans l'accès au service public ou celle des agent-es entre eux.

**Pour construire une société durable et solidaire,
misons sur les droits, la formation, la sécurité !**

REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : de Charybde en Scylla !

Le Café pédagogique relate que dans son discours du 3 mai, le premier ministre a fixé un cap à la dernière année du quinquennat. " Nous continuerons d'agir pour notre école, avec de nouvelles étapes : rendre plus fluide la transition vers l'enseignement supérieur, poursuivre la valorisation des parcours dans l'enseignement professionnel. De beaux chantiers sont encore devant nous !"

Najat Vallaud Belkacem a ensuite expliqué ce dernier objectif. Elle a rappelé que les élèves de 2de pro pourront à la Toussaint 2016 choisir une réorientation "y compris pour retourner dans l'enseignement général". Pour la ministre, "si on veut revaloriser l'enseignement professionnel, il ne faut jamais donner l'impression que c'est une filière subie. Ce doit être une filière choisie".

Nous restons toujours très dubitatifs quand nous entendons ces beaux discours mais bon, on peut toujours apprécier que nos gouvernants parlent positivement de notre enseignement professionnel. Mieux vaut cela que le contraire.

Mais pan sur le bec. Le même jour, on apprend que cet intérêt pour l'enseignement pro est en fait un réel intérêt pour le développement de l'apprentissage en LP ! Et qui nous le dit ? Le syndicat FO des personnels de direction qui se félicite d'ailleurs de cet intérêt de la Ministre :

« Lors de l'audience du 29 avril, Mme la Ministre a manifesté **un réel intérêt pour le dossier apprentissage.**

ID FO alerte le ministère de l'éducation nationale sur l'urgence de mettre en place des mesures concernant l'organisation et le fonctionnement de l'apprentissage dans les EPLE. ID FO semble être le seul syndicat des personnels de direction à s'inquiéter et à être concerné par le devenir des lycées professionnels face aux conséquences du développement de l'apprentissage.

Des audiences sont réalisées sur le bilan de la voie technologique, des réunions sur le bilan de la réforme des lycées, les dispositions pour réussir l'entrée au lycée professionnel, la réforme des collèges pour la rentrée 2016. Concernant l'apprentissage rien !!!

Au moment où le Président de la République réaffirme l'objectif de 500.000 apprentis, au moment où les présidents de Régions réunissent les chefs d'établissements pour répondre à la commande présidentielle et déployer l'apprentissage dans chaque région, les chefs d'établissements sont démunis en termes de réponse à apporter.

Les chefs d'établissements sont dans l'incapacité de répondre, car ils n'ont pas les outils pour le faire. Il manque principalement un levier : l'intégration du service des enseignants en UFA dans la dotation horaire des EPLE...»

Aucun mot de ces chefs d>ID FO sur l'importance d'une formation complète dans nos établissements pour y éduquer des Femmes et des Hommes, des citoyens et des futurs travailleurs. Bof, l'important demeure que les primes qu'ils perçoivent pour développer de force l'apprentissage ne soient pas supprimées !!!

2CA-SH : Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

→ La [Brochure académique](#) contient des informations importantes concernant la formation au 2CA-SH.

→ Les demandes de dossier doivent être faites auprès de la DAFPEN par courriel : dafpen@ac-bordeaux.fr.

→ Les dossiers constitués doivent ensuite être envoyés entre le 17 mai et le 13 juin 2016.

Mouvement Intra

➡ Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement intra : du 4 au 9 mai 2016. Il est nécessaire de consulter le barème sur I-Prof le plus tôt possible.

➡ Pour suivre au mieux votre dossier, nous vous demandons de nous faire parvenir toutes les pièces justificatives et de nous signaler d'éventuels problèmes pour que nous puissions intervenir avant la fermeture du serveur.

➡ Le 13 mai, se tiendra le **GT barème des PLP**. Lors de ce GT, seront aussi étudiés les dossiers médicaux. A la sortie, nous informerons nos adhérents et nous resterons disponibles pour répondre à leurs questions.

➡ Du 13 juin au 16 juin 2016 : Formations Paritaires Mixtes Académiques

CAPA Hors Classe

➡ Nous vous rappelons que sont « promouvables » à la hors classe toutes et tous les PLP ayant atteint le 7^e échelon de la classe normale au 31/08/2015.

Sur notre site dans la rubrique « [Gérer sa carrière](#) », vous trouvez la circulaire, l'annexe 2 et la fiche de suivi.

➡ Pour le suivi de votre dossier, merci de nous retourner la [fiche de suivi](#) par mail à l'adresse suivante : snuempaquitaine@gmail.com ou par courrier à : **SNUEP-FSU 26, rue Paul Mamert 33800 Bordeaux**

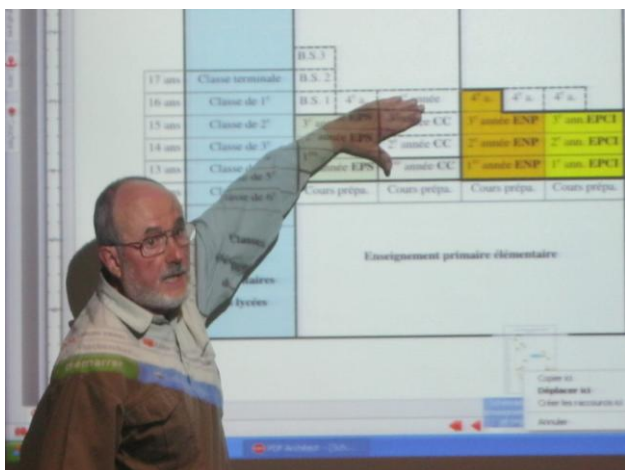
Départ à la retraite et congés maternité, de maladie, ...

Le traitement cesse d'être versé dès la fin de l'activité. Cependant, sauf en cas de retraite pour invalidité ou à la limite d'âge, la pension n'est due qu'à compter du mois suivant. Il est impératif donc de cesser ses fonctions le dernier jour d'un mois et de demander sa retraite le premier du mois suivant. Les enseignants du second degré peuvent choisir le mois de leur retraite. Un jour manquant peut faire perdre un trimestre, on regardera de près le Dossier d'examen des droits à pension (DEDP) qui doit être adressé à chacun deux ans avant l'âge de la retraite

Les congés maternité, de maladie, de longue maladie ou de longue durée ainsi que le congé de formation professionnelle font parties des services totalisés dans la Durée de service et bonifications (DSB)

Stage de formation : Histoire et enjeux de l'enseignement professionnel

Dans une société où seule prime l'immédiateté, il est important de s'arrêter quelques instants pour comprendre le sens de notre histoire. Cela est valable bien évidemment pour l'histoire de l'enseignement professionnel public.



Tous nos remerciements à Monsieur Brucy pour son investissement, ses travaux et recherches sur l'histoire de la formation professionnelle et de l'enseignement technique et professionnel. Ils constituent pour nous des bases et des repères pour comprendre mieux l'histoire et les enjeux de l'EPP.

C'est dans ce cadre de l'histoire de notre enseignement pro que le SNUEP Bordeaux avait invité ce 3 mai, M. Guy Brucy, socio-historien, professeur honoraire en sciences de l'éducation à l'université de Picardie-Jules Verne d'Amiens. M. Brucy est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire et les diplômes de l'EPP. Les nombreux participants à ce stage ont apprécié que l'on parle de notre métier en termes extrêmement positifs. Il a été fortement question d'humanisme et d'éducation au service du citoyen et du futur travailleur. Nous avons été ainsi confortés dans nos actions au quotidien pour défendre nos élèves et les valeurs de l'école républicaine. Un grand moment de syndicalisme.



L'intervention de Monsieur Brucy a été filmée et elle sera en ligne sur notre site dans quelques jours. Et nous publierons dans nos prochains Bulletins des extraits de cette conférence.